

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 12 mai 2015, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 3770, rue Olympia Lot : 2 702 904 Zone : O05H Dossier : 610-L-15-012	- Régulariser l'espace libre entre la piscine et la ligne latérale de propriété de 0,35 m au lieu de 1,2 m selon ce qui est prescrit.
Adresses : 5536 et 5540, rue Alexandre Lot : 2 028 357 Zone : A27H Dossier : 610-L-15-013	- Permettre une superficie minimale de lot de 343 m ² au lieu de 360 m ² et une profondeur de lot de 24,95 m au lieu de 27 m selon ce qui est prescrit.
Adresses : 2825, 2845 et 2865 boulevard Napoléon Lots : 2 703 330 et 2 703 444 Zone : O03H Dossier : 610-L-15-014	- Permettre des superficies minimales de lot de 384 m ² au lieu de 390 m ² selon ce qui est prescrit.
Adresse : 2151, boulevard Lapinière, bureau 130 seulement Lot : 4 535 487 Zone : P03C Dossier : 610-L-15-015	- Permettre pour un établissement commercial trois (3) enseignes sur bâtiment au lieu de deux (2) selon ce qui est prescrit.

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 15 avril 2015.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 12 mai 2015 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 22^e jour du mois d'avril 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6311.